



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

### Commission de statistique

#### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 r) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :  
statistiques de l'éducation**

## Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation. L'Institut, qui est la source officielle de données sur l'éducation comparables d'un pays à l'autre, a pour mission de collaborer avec des partenaires pour mettre au point de nouveaux indicateurs, procédés statistiques et outils de suivi devant servir à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. Dans le présent rapport, il fait le point de l'évolution de la situation dans le domaine des statistiques internationales de l'éducation, en particulier au vu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour ce qui est des normes, des méthodes, de la collecte de données et du manque de ressources, notamment d'aide financière. Aux fins de l'exécution du Programme 2030, il est indispensable de disposer de statistiques ventilées de qualité et à jour pour répondre aux nouveaux besoins en matière de données et faire face aux difficultés rencontrées. Le rapport contient des informations sur l'initiative de l'Institut visant à mieux coordonner l'action menée à l'échelle mondiale pour renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistiques sur l'éducation, et à y contribuer. Par cette initiative, l'Institut cherche notamment à élargir son mandat pour y inclure une fonction d'intermédiaire, l'objectif étant de mieux coordonner les investissements faits par les donateurs et les pays. La Commission de statistique est invitée à donner son avis et des orientations sur les lignes directrices et leurs fondements proposés par l'Institut dans le cadre du nouveau rôle d'intermédiaire qu'il entend jouer pour faciliter la production au niveau national de statistiques de l'éducation qui soient plus intégrées, de meilleure qualité peu coûteuses et à jour.

\* E/CN.3/2019/1.



# Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

## I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur cinq points : a) les normes et méthodes ; b) la production de données ; c) les nouvelles normes applicables aux indicateurs d'acquis scolaires ; d) la conduite et la coordination de l'action menée pour réaliser l'objectif de développement durable n° 4, notamment en ce qui concerne les indicateurs mondiaux et thématiques relatifs à cet objectif ; et e) la proposition faite par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour ce qui est de mieux appuyer le renforcement des capacités aux fins de la production de données concernant l'objectif de développement durable n° 4. La Commission de statistique est invitée à prendre note des progrès accomplis dans le domaine des normes et des méthodes statistiques et de la collecte de données relatives à l'éducation, ainsi qu'à donner son avis et des orientations sur les lignes directrices et leurs fondements proposés par l'Institut pour faciliter la production au niveau national de statistiques de l'éducation qui soient plus intégrées, de meilleure qualité, peu coûteuses et à jour.

## II. Normes et méthodes dans le domaine de l'éducation

### A. Classification internationale type de l'éducation de 2011 et Domaines d'études et de formation de la Classification internationale type de l'éducation révisés en 2013

2. À l'issue de la révision de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) en 2011 et de celle des Domaines d'études et de formation de la Classification internationale type de l'éducation (CITE-F) en 2013, l'Institut et ses partenaires de collecte de données sur l'éducation, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont adapté leurs instruments d'enquête sur l'éducation aux nouvelles normes. La révision de 2011, relative aux niveaux d'éducation et de réussite scolaire, a été appliquée durant la série d'enquêtes menées en 2014. La nouvelle classification des domaines d'éducation et de formation a été suivie lors de la série d'enquêtes réalisées en 2016.

3. L'Institut, Eurostat et l'OCDE ont collaboré à l'élaboration d'un guide opérationnel pour la CITE de 2011, qui a été publié en anglais, en espagnol et en français au début de 2015. Cette même année, un document contenant une description détaillée des domaines d'éducation et des tableaux de correspondance entre la CITE-F et les anciennes classifications a été publié en ligne. En raison de la nature technique de la description des domaines, il n'est actuellement disponible qu'en anglais.

4. Outre les documents techniques publiés pour faciliter le suivi des classifications types révisées, l'Institut et ses partenaires de collecte de données sur l'éducation ont collaboré avec les pays pour établir des comparaisons, sous forme de tableaux, entre les qualifications et les programmes d'éducation nationaux et la CITE 2011 et aider les utilisateurs des données à interpréter les nouveaux indicateurs relatifs à l'éducation. À la fin de 2018, plus de 170 tableaux seront publiés sur le site Web de l'Institut.

5. En ce qui concerne le suivi de la CITE 2011, la grande majorité des pays a bien progressé, notamment pour ce qui est de la communication, à l'échelle internationale, de leurs données sur l'éducation et la réussite scolaire, dont la plupart ont été établies

conformément à cette classification pour la cinquième fois et à la CITE-F pour la troisième fois en 2018.

## **B. Élaboration de nouvelles méthodes et normes statistiques**

6. Pour améliorer la qualité des statistiques financières relatives à l'éducation et leur utilisation, l'Institut de statistique, l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (Pôle de Dakar) ont mis en commun leurs connaissances pour examiner la question des statistiques relatives aux dépenses d'éducation, en utilisant des techniques de comptabilité nationale et en s'inspirant du cadre théorique des comptes satellites. Cette collaboration a abouti à l'élaboration et à la publication, à la mi-2016, d'un guide méthodologique relatif aux comptes nationaux de l'éducation, sur la base des normes internationales en vigueur, dont le Système de comptabilité nationale de 2008 et la CITE 2011, et en faisant fond sur l'expérience acquise dans ce domaine. L'établissement des comptes nationaux de l'éducation consiste à recueillir, traiter et analyser des données globales sur le financement de l'éducation pour tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire à l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle. Il tient compte de toutes les sources de financement, à tous les niveaux de l'administration publique et du secteur privé et des sources extérieures, et de tous les types de prestataires de services éducatifs, publics ou privés. Il sert de cadre logique et systématique pour l'analyse des flux du financement de l'éducation.

## **III. Production de données**

### **A. Enquêtes mondiales sur l'éducation**

7. En 2018, l'Institut de statistique de l'UNESCO a mené sa collecte de données sur l'éducation en utilisant sept questionnaires de base en matière d'éducation, administrés au niveau mondial en vue de recueillir des informations sur les thèmes suivants :

- a) Étudiants et professeurs (niveaux 0 à 4 de la CITE) ;
- b) Dépenses d'éducation (niveaux 0 à 8 de la CITE) ;
- c) Étudiants et enseignants (niveaux 5 à 8 de la CITE) ;
- d) Systèmes d'éducation nationale ;
- e) Participation à l'élaboration, au traitement et à la diffusion de l'enquête UNESCO/OCDE/Eurostat sur l'enseignement classique ;
- f) Alphabétisation ;
- g) Réussite scolaire.

8. En comparaison du précédent rapport que l'Institut a présenté à la Commission de statistique, en 2016 ([A/CN.3/2016/28](#)), des modifications ont été apportées à la teneur et à la forme de l'enquête sur l'éducation menée par l'Institut ; les principales sont les suivantes :

- a) La teneur des questionnaires de base énumérés ci-dessus a été révisé en vue d'étendre la portée de l'enquête eu égard à la nécessité de suivre la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre de cette révision, de nouvelles variables ont été ajoutées, tandis que d'autres, les moins pertinentes ou pour lesquelles

les taux de réponse étaient très faibles, ont été supprimées pour simplifier le questionnaire et la tâche des personnes interrogées ;

b) Les modules Enseignants, mondiaux et régionaux, et le module Ressources scolaires en Afrique ont été supprimés en 2017 et ceux de leurs éléments qui étaient utiles pour le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 ont été intégrés dans les questionnaires de base de l'enquête sur l'enseignement classique ;

c) Afin d'améliorer l'actualité des données diffusées par l'Institut, le lancement annuel de l'enquête sur l'enseignement classique a été avancé de plusieurs mois, à partir du cycle de 2018, pour permettre la collecte et la diffusion de données concernant une année de référence durant l'année t+1 (et non durant l'année t+2 comme c'était le cas précédemment). Le calendrier annuel de la diffusion des données a été réaménagé en conséquence afin que l'essentiel des données sur l'éducation puisse être publié au mois de septembre de chaque année et une mise à jour quelques mois après.

9. L'Institut continuera de superviser l'examen et de collaborer avec les organisations internationales compétentes, notamment ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation, l'OCDE et Eurostat. Dans les années à venir, il aura pour priorités d'améliorer la qualité des données collectées dans le cadre de ses enquêtes aux fins du calcul des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4, d'aider les pays, en particulier ceux dont les capacités statistiques sont limitées, à renforcer leur aptitude à recueillir et à communiquer des données, et d'établir des mécanismes de compilation et de communication des données qui stimuleront l'innovation grâce aux nouvelles technologies, encourageront l'utilisation des données au niveau national et amélioreront la communication de celles-ci à l'échelle internationale, tout en réduisant le nombre de rapports que les pays sont tenus de présenter. Pour éclairer cette approche, il a déjà mené une analyse approfondie des profils des pays qui ne répondent pas aux enquêtes et étudie des stratégies qui permettraient de renforcer les capacités statistiques nationales.

## **B. Données sur l'éducation issues des enquêtes réalisées auprès des ménages**

10. L'Institut dirige les travaux de deux groupes consacrés à l'utilisation des indicateurs relatifs à l'éducation calculés sur la base des données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages : le Groupe interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux inégalités dans l'éducation et une équipe spéciale chargée d'estimer les dépenses d'éducation sur la base des données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages.

11. Un élément essentiel des objectifs de développement durable est l'accent mis sur l'équité, avec la volonté de ne laisser personne de côté. Face à la difficulté de mesurer l'équité, le Groupe interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux inégalités dans l'éducation a été créé en 2016 et chargé de promouvoir la coordination entre les institutions. Ce groupe, dirigé par l'Institut, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, comprend également des membres d'autres organisations intervenant dans la production et l'utilisation de données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages [par exemple, Global Entrepreneurship Monitor, le Partenariat mondial pour l'éducation, International Community Foundation (ICF), l'OCDE, Research Triangle Institute et l'Agence des États-Unis pour le développement international], et a pour mission de promouvoir l'utilisation de ce type de données à des fins de suivi de l'éducation aux niveaux mondial, régional

et national, et de garantir la normalisation des analyses et la diffusion des résultats, en vue de compléter les informations disponibles grâce aux données administratives.

12. Entre autres activités, le Groupe interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux inégalités dans l'éducation élabore des directives sur la manière de calculer les indicateurs mondiaux et thématiques relatifs à l'objectif de développement durable n° 4 sur la base des données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages. Dans un premier temps, il s'est concentré sur sept indicateurs, à savoir les indicateurs 4.1.4 (taux d'achèvement des études), 4.1.5 (taux d'abandon scolaire), 4.1.6 (pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau), 4.2.2 [taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire)], 4.2.4 (taux brut de scolarisation dans le préscolaire), 4.3.2 (taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur), et 4.5.1 (indices de parité). À sa dernière réunion, en décembre 2017, il a également évalué les normes de qualité concernant la communication d'informations relatives aux indicateurs calculés sur la base des données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages.

13. Afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des statistiques financières sur l'éducation, l'Institut et la Banque mondiale ont collaboré pour établir un manuel sur la collecte de données relatives aux dépenses d'éducation dans les enquêtes réalisées auprès des ménages (*Measuring Household Expenditure on Education: A Guidebook for designing household survey questionnaires*). Ces travaux ont été menés par l'équipe spéciale chargée d'estimer les dépenses d'éducation sur la base des données issues des enquêtes réalisées auprès des ménages du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. Le manuel contient des orientations méthodologiques et des recommandations aux fins de la collecte de données sur les dépenses d'éducation des ménages, ainsi que des exemples d'enquêtes.

14. Avec ce manuel, l'Institut et la Banque mondiale cherchent à améliorer la disponibilité des données aux fins du calcul de l'indicateur 4.5.4 des objectifs de développement durable (dépenses d'éducation par étudiant selon le niveau scolaire et la source de financement), à faire en sorte que les dépenses d'éducation soient dûment prises en considération dans l'évaluation de la pauvreté et des inégalités sur la base de la consommation, et à stimuler la recherche microéconomique sur la répartition des ressources dans les ménages. Le manuel concorde avec l'outil méthodologique relatif aux comptes nationaux de l'éducation, élaboré en 2016 par l'Institut de statistique, l'Institut international de planification de l'éducation et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (Pôle de Dakar) (voir par. 6 du présent rapport).

#### **IV. Nouvelles normes relatives aux indicateurs d'acquis scolaires**

15. En 2018, l'Institut a accompli d'énormes progrès dans le domaine des acquis scolaires. Il s'est notamment efforcé de mettre au point de nouvelles méthodes de communication de l'information sur les acquis scolaires, d'élaborer des outils permettant de jauger les systèmes nationaux d'évaluation de l'apprentissage et des documents visant à faciliter l'application des conclusions tirées des évaluations de l'apprentissage, et de promouvoir la mise en place d'un instrument commun de mesure des acquis. Il a également réalisé des avancées en ce qui concerne la collecte de données sur les acquis scolaires.

16. L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage ne cesse de progresser dans la définition d'indicateurs des acquis scolaires pour l'objectif de développement durable n° 4. La première mesure à cette fin est d'élaborer des cadres détaillés qui peuvent servir de référence pour ce qui est d'éduquer et d'évaluer les enfants, les

jeunes et les adultes, et de promouvoir leur épanouissement. Ces cadres jouent un rôle essentiel en guidant les pays dans la production de données sur l'objectif de développement durable n° 4.

17. Aux fins de la définition de l'indicateur 4.1.1, l'Institut a, en partenariat avec le Bureau international d'éducation, mis au point deux cadres de référence mondiaux pour la lecture et les mathématiques. Ces cadres ont fait l'objet de larges consultations entre les experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'évaluation. En outre, l'Institut publie actuellement en ligne un outil interactif de capture de données qui permettra aux personnes interrogées dans les pays d'entrer des données en répondant à une série de questions, l'objectif étant d'établir un dialogue entre les sondés et l'Institut.

18. En ce qui concerne la définition de l'indicateur 4.4.2, l'Institut a mis au point un cadre de référence mondial sur les compétences liées aux outils numériques. La première étape a consisté à mener un examen technique de plus de 40 cadres relatifs à ces compétences utilisés dans les pays de toutes les régions du monde, ainsi que des cadres établis au titre des initiatives d'évaluation régionales et internationales. De plus, l'équipe chargée de ce projet a analysé les compétences liées aux outils numériques utilisés dans les principaux secteurs de l'économie, en mettant l'accent sur les pays en développement. Le projet de cadre a fait l'objet d'une consultation entre experts, suivie d'une consultation plus large menée en ligne, à l'issue de laquelle la version finale a été publiée par l'Institut et approuvée par le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030<sup>1</sup>.

19. Pour ce qui est de la communication des données et afin de veiller à ce que les contenus et les procédures répondent à certaines normes de base, l'Institut a mis au point un outil d'harmonisation des contenus et un outil d'harmonisation des procédures, qui serviront à mesurer le degré de conformité des cadres nationaux d'évaluation de l'apprentissage et au cadre mondial relatifs aux contenus, et de veiller à ce que les procédures nationales d'évaluation de l'apprentissage soient suffisamment rigoureuses et conformes à des normes acceptables. Les pays peuvent les utiliser pour examiner leurs procédures nationales d'évaluation de l'apprentissage. Les outils sont complétés par une plateforme en ligne qui permet de faire des statistiques et contient des instructions sur la manière d'interpréter les résultats.

20. Au titre de ses initiatives de renforcement des capacités, l'Institut élabore une série de mini-guides à l'intention des pays afin de mieux les aider et les orienter. Par exemple, le *Quick Guide #2: Making the Case for a Learning Assessment* (Mini-guide n° 2 : Plaidoyer en faveur de l'évaluation de l'apprentissage) aide les pays à mener à bien des réformes dans le domaine de l'évaluation de l'apprentissage ; le *Quick Guide #3: Implementing a National Learning Assessment* (Mini-guide n° 3 : Mise en place d'une stratégie nationale d'évaluation de l'apprentissage) contient des instructions détaillées sur la manière de conduire une évaluation de l'apprentissage au niveau national, et des directives sur ce qu'il faut mesurer, les personnes qui doivent le faire, et la façon dont elles doivent s'y prendre. Ce guide, facile à utiliser, décrit les différentes étapes, de la collecte et l'analyse des données à la diffusion des résultats. L'Institut a également répertorié les coûts des évaluations de l'apprentissage et les besoins de financements étatiques.

21. Le Catalogue sur les mesures des acquis de l'apprentissage est une initiative que l'Institut a prise pour rassembler des données normalisées sur les différents aspects de

---

<sup>1</sup> Le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030 est un organe qui examine et définit les indicateurs utilisés pour suivre les cibles énoncées dans l'agenda Éducation 2030, de manière ouverte, inclusive et transparente ; pour plus d'informations, consulter la page <http://tcg.uis.unesco.org/>.

l'évaluation de l'apprentissage, ou des compétences, dans les pays du monde entier. Il a établi la première version de ce catalogue en 2014 et en 2015. Les informations recueillies non seulement faciliteront le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, mais aideront également les pays à évaluer et à améliorer la qualité et la solidité de leurs systèmes d'évaluation ou d'examen. La version 2.0 du Catalogue comprend les sept modules suivants :

- a) Informations générales sur les évaluations de l'apprentissage ;
- b) Informations générales sur les évaluations du développement du jeune enfant ;
- c) Résultats des évaluations des compétences liées aux outils numériques axées sur les ménages ;
- d) Résultats des évaluations de l'aptitude à lire et à compter axées sur les ménages ;
- e) Résultats des évaluations des compétences en matière d'informatique et de communications axées sur les ménages ;
- f) Résultats des évaluations des établissements scolaires ;
- g) Résultats relatifs au développement du jeune enfant.

22. L'Institut a publié une base de données sur les évaluations nationales de l'apprentissage ainsi que des données relatives à l'indicateur 4.1.1 issues des évaluations menées par les particuliers. D'autres initiatives sont lancées pour étendre et consolider prochainement cette base de données.

23. Un tableau de bord des acquis scolaires qui recense les évaluations de l'apprentissage menées en rapport avec les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 est publié sur le site Web de l'Institut. Ce tableau de bord, qui contient une énumération des questions posées lors des enquêtes d'évaluation de l'apprentissage menées dans le cadre des mécanismes existants, vise à guider les pays et les autres acteurs en leur donnant des exemples sur la manière de formuler les questions et en précisant les indicateurs auxquels ces questions se rapportent. Il donne aux utilisateurs nationaux et internationaux un ensemble de nouveaux outils essentiels qui peuvent les aider à promouvoir et à mettre en place une éducation inclusive et équitable de qualité, ainsi qu'à offrir à toutes et à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, tout en facilitant une certaine harmonisation.

24. L'Institut a mis la dernière main à une publication intitulée « Rapport 2018 sur les données de l'objectif de développement durable n° 4 : des données pour promouvoir l'apprentissage », qui porte sur la question complexe des acquis scolaires et répertorie les travaux les plus exhaustifs et les plus récents menés par les experts internationaux et les institutions compétentes pour contribuer à la définition des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 relatifs à l'apprentissage. Il recense des éléments d'information concernant le développement de la petite enfance, les aptitudes en mathématiques et en lecture des enfants en âge d'être scolarisés, ainsi que les compétences liées aux outils numériques et les aptitudes professionnelles des jeunes et des adultes.

25. En outre, l'Institut a mis au point un mini-programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation, accessible au public, qui permettrait de produire les données nécessaires au suivi de l'indicateur 4.6.1 (pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé pour ce qui est de lire et de compter, par sexe). Le programme s'accompagne d'une liste de documents classés par activités qui aide les pays à évaluer, pas à pas, le niveau d'alphabétisation. Il peut être exécuté en tant que module autonome dans le cadre d'une enquête réalisée auprès des ménages, ou jouer le rôle d'une enquête spéciale.

## **V. Conduite et coordination de l'action menée pour réaliser l'objectif de développement durable n° 4 : indicateurs thématiques et mondiaux relatifs à l'objectif de développement durable n° 4**

26. L'Institut dirige et coordonne les travaux du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030 et de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage.

27. Comme il a été noté au paragraphe 16 du présent rapport, l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage progresse dans la définition d'indicateurs relatifs aux acquis scolaires aux fins du suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, notamment l'élaboration de cadres qui peuvent servir de guides pour éduquer et évaluer les enfants, les jeunes et les adultes, et promouvoir leur épanouissement.

28. En mai 2016, l'Institut et la Division de l'UNESCO pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 ont créé le Groupe de coopération technique sur les indicateurs pour l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030, qui a été chargé d'encadrer la définition et la mise en place d'indicateurs thématiques pour l'éducation. Le Groupe de coopération technique est un organe dans lequel les indicateurs qui servent à surveiller les cibles peuvent être examinés et élaborés de manière inclusive et en toute transparence. Il formule, à l'intention de l'Institut, des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la disponibilité des données, ainsi que sur les méthodes à employer pour produire des indicateurs thématiques aux fins du suivi et de l'évaluation de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. Il est composé d'experts issus de 38 États Membres, de partenaires internationaux (Banque mondiale, OCDE, UNESCO et UNICEF), d'organisations de la société civile (Consultation collective des Organisations non gouvernementales sur l'Éducation pour tous et Internationale de l'éducation) et des Coprésidents du Comité directeur de l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030.

29. Le Cadre d'action Éducation 2030 comprend 43 indicateurs thématiques, dont 11 indicateurs mondiaux de suivi définis par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de la Commission de statistique. Chaque indicateur mondial porte sur les résultats d'une cible spécifique de l'objectif de développement durable n° 4, tandis qu'une série plus vaste d'indicateurs thématiques a été conçue pour couvrir un plus grand nombre de questions et de facteurs à prendre en compte pour atteindre chaque cible.

30. Le Groupe de coopération technique sur les indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030 s'est réuni en janvier 2018 et s'est accordé sur un ensemble de 33 indicateurs de suivi, dont 11 indicateurs mondiaux et 22 indicateurs thématiques, sur lesquels il serait fait rapport en 2018. Il a été décidé que les 10 indicateurs thématiques restants devaient être peaufinés et la tâche a été confiée au groupe de travail chargé de la définition des indicateurs du Groupe de coopération technique, qui s'y attellerait en 2018 et poursuivrait en 2019. En outre, 6 indicateurs, mondiaux pour la plupart, sur lesquels il serait fait rapport en 2018, devraient également être peaufinés. Le Groupe de coopération technique a aussi décidé que l'UNESCO demanderait officiellement au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de modifier la classification de l'indicateur 4.7.1 en le faisant passer de la catégorie III à la catégorie II. On trouvera de plus amples informations concernant les réunions du Groupe de coopération technique sur son site Web (<http://tcg.uis.unesco.org>).



31. Afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données sur l'éducation, l'Institut enrichit son site Web (<http://tcg.uis.unesco.org>) et crée de nouvelles plateformes de diffusion des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4. Les nouveaux modes de visualisation des données mettent en valeur les données nationales les plus récentes, l'évolution des tendances et les disparités entre les divers groupes de population. Les profils de pays établis par l'Institut sont une ressource utile aux personnes chargées de l'élaboration des politiques, aux donateurs et aux autres parties prenantes.

32. En septembre 2018, l'Institut a commencé de diffuser les données concernant trois indicateurs pour lesquels une méthodologie avait été approuvée à la réunion du Groupe de coopération technique tenue en janvier 2018, à savoir : a) l'indicateur 4.7.2 (pourcentage d'établissements scolaires proposant l'apprentissage de compétences pratiques liées au VIH et à la sexualité) ; b) l'indicateur 4.a.2 (pourcentage d'élèves victimes d'actes d'intimidation) ; et c) l'indicateur 4.a.3 (nombre d'attaques contre des élèves, des établissements scolaires et des membres de leur personnel). Il enrichit également sa base d'indicateurs ventilés relatifs à l'éducation établis sur la base d'informations recueillies dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès des ménages. Parmi les indicateurs récemment ajoutés figurent l'indicateur 4.3.2 (taux bruts de scolarisation dans l'enseignement supérieur), ventilé par sexe, zone géographique et niveau de revenus.

33. L'Institut a élaboré plusieurs publications et autres produits dans lesquels il donne aux États Membres et aux autres parties prenantes des directives méthodologiques sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur l'éducation, notamment celles liées aux indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4. Ces publications et produits (en anglais uniquement) sont notamment les suivants :

- a) *Quick Guide to Education Indicators for Sustainable Development Goal 4 ;*
- b) *Sustainable Development Goal 4 Data Book: Global Education Indicators 2018 ;*
- c) Sustainable Development Goal 4 Data Explorer ;
- d) Sustainable Development Goal 4 Country Profiles ;
- e) *Quick Guide No. 2: Making the Case for a Learning Assessment ;*
- f) *Quick Guide No.3: Implementing a National Learning Assessment;*
- g) High-level Political Forum 2018: Contribution from the Sustainable Development Goal-Education 2030 Steering Committee;
- h) *Quick Guide: Use of household surveys for Sustainable Development Goal 4 monitoring ;*
- i) *Quick Guide: Implementation of a household Survey for Sustainable Development Goal 4 monitoring ;*
- j) E-handbook on Sustainable Development Goal indicators (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat) ;
- k) *Sustainable Development Goal 4 Data Digest 2018: Data to Nurture Learning.*

34. L'Institut a publié un document intitulé *Global Strategy for Education Data* (Stratégie mondiale de production de données sur l'éducation), dans lequel il promeut une approche innovante axée sur la demande et plaide en faveur de l'investissement dans l'objectif de développement durable n° 4. Il y demande que les investissements faits dans la production de données nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (éducation) soient augmentés. À cet égard, il a publié un blog et un article avant la réunion de

reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation, tenue à Dakar. L'objectif de cette réunion était d'obtenir des donateurs des annonces de contributions volontaires afin de garantir l'éducation d'au moins 870 millions d'enfants à l'avenir.

35. Pour suivre adéquatement et efficacement la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, il faudra 280 millions de dollars par an. Ce chiffre est fondé sur le coût estimatif du renforcement et du maintien des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation dans tous les pays, établi sur la base des données administratives et d'autres sources, et à l'aide d'enquêtes à caractère mondial. Parmi ces autres sources de données figurent notamment les enquêtes et les évaluations de l'apprentissage polyvalentes menées auprès des établissements scolaires et des ménages, ainsi que les données locales, qui, lorsqu'elles sont classées efficacement, peuvent être utiles pour rendre compte de plusieurs indicateurs. L'utilisation de la technologie est également un facteur qui permet d'améliorer la collecte, l'analyse et l'exploitation des données, lesquelles non seulement facilitent la concertation et la prise de décisions, mais également permettent d'orienter l'action et de suivre les progrès réalisés.

36. À l'heure actuelle, on estime le montant annuel des dépenses liées à l'objectif de développement durable n° 4 à 148 millions de dollars, dont l'essentiel est consacré aux activités de suivi menées dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé. Pour combler le déficit de 132 millions de dollars, il faudra accroître les ressources nationales et externes affectées à cette activité. On estime que le financement extérieur, ou aide, accordé aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire aux fins du suivi de la réalisation de cet objectif devra augmenter de 60 millions de dollars par an jusqu'en 2030 par rapport aux niveaux actuels. Il faudra également que tous les pays accroissent d'un tiers les montants nationaux qu'ils consacrent à la réalisation de l'objectif.

37. Les évaluations de l'apprentissage et les enquêtes polyvalentes faites auprès des ménages sont des sources de données relativement nouvelles auxquelles sera consacrée une part importante des ressources supplémentaires affectées aux activités de suivi. Vu l'accroissement rapide du nombre d'évaluations internationales, régionales et nationales au cours de ces vingt dernières années, les pays disposent de plusieurs options pour suivre les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 relatifs aux acquis scolaires, et renforcer leurs capacités en la matière. Cependant, pour beaucoup de pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire, l'insuffisance des financements demeure un obstacle majeur à la participation à des évaluations internationales ou à la conduite de telles évaluations à l'échelle nationale. Si des ressources supplémentaires nationales et extérieures ne sont pas mobilisées rapidement à cette fin, les occasions qui se présentent en matière de suivi de l'apprentissage et d'amélioration de la qualité de celui-ci seront perdues.

38. Il est nécessaire de renforcer les capacités de beaucoup de pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire, y compris d'appuyer la coordination et le suivi à l'échelle mondiale et régionale, si l'on veut consolider les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation et élargir la couverture des données et améliorer leur qualité.

## **VI. Proposition faite par l'Institut de statistique pour mettre à jour les stratégies de renforcement des capacités aux fins de la production de données sur l'objectif de développement durable n° 4**

39. Pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4, il est indispensable de garantir et d'optimiser l'efficacité du financement des activités de renforcement des

capacités. Les initiatives de renforcement des capacités statistiques ont été déterminées par l'offre et menées en ordre dispersé, l'accent ayant été, dans beaucoup de cas, mis davantage sur les besoins des parties prenantes extérieures que sur la demande des pays partenaires. Le manque de ressources est réel. Mais la méthode utilisée est également parfois inadéquate. Dans bien des cas, ce sont des consultants qui font le travail des organismes de statistiques, approche consistant, selon l'OCDE, à changer une pièce défectueuse dans la machine des données, ce qui n'aide pas le système à acquérir la capacité de se réparer lui-même à l'avenir. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle comprend une étude des ratés et des défaillances de cette ancienne approche en ce qui concerne le développement des capacités. La situation a changé en 2016, année où le Plan d'action mondial de la ville du Cap concernant les données du développement durable de la Commission de statistique a été proposé. Le plan, qui a été parachevé en 2017, définit le rôle des prestataires de services de coopération en faveur du développement dans le cadre d'une approche axée sur la demande et porteuse d'une coordination plus étroite.

40. L'Institut s'est révélé être un solide mécanisme de règlement des questions techniques ainsi qu'un cadre de collaboration dynamique favorisant le consensus. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la coordination et de mieux aider les pays. L'Institut propose que son mandat actuel soit élargi pour y inclure la fonction d'intermédiaire. Cette fonction, qui comprend la mise en commun de l'information, le réseautage et la coordination de l'appui, vise à orienter les investissements faits par les donateurs et les pays, et à mieux coordonner les activités des bénéficiaires et des donateurs en vue de produire des statistiques de l'éducation qui soient plus intégrées, de meilleure qualité, peu coûteuses et à jour.

## A. Fondements de la nouvelle approche

41. Une approche déterminée par la demande : l'un des principaux problèmes qui caractérisent l'écosystème des données sur l'éducation est que les organismes compétents rassemblent et diffusent des volumes colossaux de données sans liens apparents avec les besoins des utilisateurs, essentiellement les pays et des autres parties prenantes, dont les donateurs, par exemple. Ces organismes figurent parmi les fournisseurs de l'écosystème. S'ils produisent les données et, dans une certaine mesure, les fournissent, les pays sont en fait, avec les partenaires de développement et autres parties prenantes, les utilisateurs de ces données, qui leur permettent d'élaborer des politiques et de prendre des décisions. Pour résumer la complexité de la situation, on peut dire que les pays sont à la fois fournisseurs de données, pour eux-mêmes et la communauté internationale, et demandeurs de financements. Les donateurs et les organismes de développement sont, d'un autre côté, demandeurs de données et pourvoyeurs de financement et d'assistance technique.

42. Comprendre l'écosystème des données sur l'éducation en recensant les besoins et les possibilités : il est nécessaire de disposer d'informations supplémentaires et de meilleure qualité, sur les deux questions suivantes :

a) Quelles sont les données les plus essentielles que les pays fournisseurs de données sont disposés à produire eux-mêmes, ces données reflétant l'information jugée indispensable au bon fonctionnement de leurs systèmes éducatifs, et leur établissement requérant des capacités techniques qui font défaut à ces pays et, par conséquent, exige l'appui des donateurs ?

b) Quelles sont les motivations et les réserves qui expliquent le type de données que les pays et les organismes sont disposés à financer, et quelles sont celles qui les empêchent d'agir de manière coordonnée pour financer les données produites par les pays ?

43. Intégration des sources de données dans le système statistique national : les systèmes de collecte de données utilisés dans le domaine de l'éducation comprennent plusieurs sources de données : données administratives, sociales et démographiques, enquêtes auprès des ménages, évaluations de l'apprentissages et études spéciales qui sont, généralement, fragmentées et ne sont pas exploitées de manière productive. Il faut une méthode intégrée que les pays puissent utiliser et qui repose sur diverses sources d'information, l'objectif étant de faciliter un usage optimal des données nationales par les pays qui les produisent.

44. Il est essentiel de mettre au point un système intégré de gestion de l'éducation qui permette de maximiser l'utilisation des données sur l'éducation en vue d'alléger la charge liée aux données et d'éliminer celles qui n'ont qu'une faible incidence sur les politiques éducatives, ainsi que de tirer profit des diverses sources d'information.

## **B. Principaux domaines d'action**

45. La missions principale de l'Institut n'est pas de fournir des financements, mais de diffuser l'information et de jouer le rôle d'intermédiaire parmi les utilisateurs, les innovateurs, les fournisseurs et les bailleurs de fonds. Pour mettre un peu d'ordre dans l'écosystème des données sur l'éducation, il est nécessaire de suivre un plan à long terme qui comprenne les cinq volets suivants :

a) Conduire une évaluation rapide de la demande de données dans les pays bénéficiaires, pays par pays, au lieu de brosser un tableau moyen des besoins, l'objectif étant de soutenir les pays dans leurs efforts et de communiquer des informations sur les pratiques ;

b) Recenser les barrières et les avantages institutionnels qui existent dans les organismes et les pays donateurs afin d'évaluer les motivations et les obstacles en matière de production et de diffusion de données aux trois niveaux suivants : i) dans les pays bénéficiaires, ii) dans les organisations internationales chargées de mener les initiatives internationales et iii) dans les arrangements bilatéraux ;

c) Accroître la valeur des données en améliorant leur diffusion afin de mettre en place des directives en matière d'investissement qui offrent des alternatives en termes de coûts, de financement et d'options ;

d) Créer un centre d'échanges aux fins de l'élaboration de directives techniques ;

e) Appliquer des stratégies de mobilisation nationale et régionale : recensement des interlocuteurs nationaux chargés de suivre la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, définition d'une stratégie de mobilisation au niveau national et coordination avec les organisations régionales pour garantir conformité et harmonisation aux niveaux national, régional et mondial.

## **VII. Décision que la Commission de statistique est invitée à prendre**

46 La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis dans le domaine des normes, des méthodes et de la collecte de données des statistiques de l'éducation, et à donner son avis et des orientations sur les lignes directrices et leurs fondements proposés par l'Institut pour faciliter la production, et au niveau national, de statistiques de l'éducation qui soient plus intégrées, de meilleure qualité, peu coûteuses et à jour, comme indiqué au paragraphe 6 du présent rapport.